

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois février 2009 à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le seize février deux mil neuf.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, DURAND Marie-Claude, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck

Excusé : DELHEURE Patrice,

Absent : /

Nombre de présents : 18

Date de convocation : 16 février 2009

Secrétaire de séance : Jean-Luc Caramel

LAVOIR :

Monsieur le Maire expose les diverses difficultés rencontrées par l'association VERSO sur le chantier du lavoir. L'association VERSO lui a fait parvenir un avenant de prolongation de la convention pour la réhabilitation du lavoir cette convention étant gratuite et motivée par le retard et les problèmes rencontrés dans la finalisation du chantier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cet avenant.

ARCHIVES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Tarn, après le passage des archives départementales, propose une prestation de services à la Mairie pour l'archivage des dossiers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec le Centre de Gestion du Tarn.

REGIE DE QUARTIER :

La Régie de Quartier de Lapanouse propose dans le cadre du PLIE une prestation de services pour des travaux de nettoyage et de réhabilitation des sentiers et escaliers du vieux village le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention correspondante à cette intervention de la Régie de Quartier.

SUBVENTION :

Monsieur le Maire expose les projets de l'association de Sauvegarde du Château. Celle-ci a pour projet un repas avec initiation aux danses médiévales le 16 mai 2009 et une organisation de visites guidées du château la veille de la journée du patrimoine en septembre. Pour mener à bien ces projets elle demande une subvention à la Municipalité. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un montant de 1000 euros.

CIMETIERE :

Création d'un ossuaire

Madame Odette Saunal présente trois devis pour la création d'un ossuaire et le relevage des tombes des établissements suivants :

- Gilles Clamouse pour un montant total de 9 862 euros TTC
- Durand / Clamouse pour un montant total de 8 150 euros TTC
- Marbrerie du Tarn pour un montant total de 6 784 euros TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de choisir la proposition de l'établissement Gilles CLAMOUSE, celle ci présentant la meilleure qualité de prestation pour cette opération délicate. Il charge Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette prestation.

MONUMENT AUX MORTS

Madame Marie-Thérèse Lacombe présente trois devis pour la pose d'un monument aux morts des établissements suivants :

- Ets Bacabe à Rabastens les devis proposés oscillent entre 5 000 et 5 000 euros TTC
- Ets Gilles Clamouse à Albi les devis proposés oscillent entre 16 020 et 10 216 euros TTC
- Ets Vieu à Gaillac les devis proposés oscillent entre 2 855,93 et 4 392,07 euros TTC

Le Conseil Municipal n'a pas déterminé le lieu où sera posé le monument aux morts, ni l'établissement choisi, la décision sera reportée.

TENNIS :

Réfection d'un terrain de tennis

Madame Arlette COMPAN présente divers devis pour la réfection de ce cours de tennis.

La société Euro 2000 pour un montant de TTC de 30051 € en béton poreux + 15681 € pour un terrain confort en gazon synthétique.

La société SPTM pour un montant TTC de 26658 € en béton poreux et 22054 € en gazon synthétique.

La société CHEN industrie pour un montant TTC de 24600 € en béton poreux et 26923 € en gazon synthétique.

Après débat il apparaît que la proposition de la société SPTM paraît la plus intéressante en montant et en solutions techniques.

Le conseil à l'unanimité retient la proposition SPTM et charge Monsieur le maire de contracter le marché avec cette société.

BUDGET INVESTISSEMENT PROPOSITIONS

Dans la démarche d'élaboration du budget 2009 une discussion est ouverte pour inventorier les projets qui pourraient être programmés sur 2009 et présentés au contrat d'agglomération (convention Territoriale).

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget investissement les projets suivants :

Projet Maison Blatgé;

- Ce projet est motivé par deux objectifs principaux, garder une activité commerciale sur le village et création de logements locatifs sociaux l' tout destiné à aménager et animer le lieu de vie que constitue le centre bourg en liaison avec le déroulement de l'OPAH communautaire. Ce projet sera décomposé en trois phases:

-

1) Achat de l'immeuble

Budget 120 000 €

Financement

Subvention 24 000 €

Emprunt 96 000 €

2) Réhabilitation du rez de chaussée en trois locaux;

Rénovation du local commerce multiservices point poste et réserve et actualisation du bail avec l'occupant actuel.

Création d'un local à louer et destiné à accueillir une activité commerciale ou libérale non concurrente avec le commerce multiservice

Création d'une salle destinée à des projets associatifs et culturels et à des rencontres intergénérationnelles

Budget de réalisation

locaux commerciaux 150 000 €

Salle culturelle 75 000 €

Financement

Subventions 90 000 €

Emprunt 135 000 €

3) Réalisation de logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur social après mise à disposition par bail à construction.

Subvention d'équilibre à verser 75 000 €

Financement par emprunt 75 000 €

Le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'inscrire ces projets au budget 2009 et de les présenter au contrat d'agglomération.

La Réfection du court de tennis

- L'augmentation des effectifs du club de tennis du en particulier aux apports des communes rurales voisines non pourvues d'équipements nécessite la rénovation de l'un des cours existant.

Budget prévu..... 43 270 €

- Financement

- Subventions.....16 000 €

- Autofinancement..... 27 270 €

Le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'inscrire ce projet au budget 2009 et de le présenter au contrat d'agglomération

L'agrandissement de la salle Pierre Valax

- L'utilisation de cette salle pour des spectacles culturels est inadaptée, du en particulier à l'absence de scène fixe et de coulisses ou loges. Un projet est en cours d'étude avec l'architecte des bâtiments de France et le CAUE, il consisterait à construire un agrandissement sous forme de travée ou d'appentis. Le projet prendrait en compte l'intégration paysagère de ce bâtiment qui se trouve dans le périmètre de protection du site classé du château.
- Budget prévu..... 200 000 €
- Financement
- Subventions.....80 000 €
- Emprunt.....120 000 €

Le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'inscrire ce projet au budget 2009 et de le présenter au contrat d'agglomération

Réhabilitation de la maison des associations

- Les locaux utilisés par les associations de Bridge, cercle culturel, association des fêtes deviennent vétustes et nécessitent une rénovation.
- Budget prévu.....15 000 €
- Financement
- Subventions.....6 000 €
- Autofinancement.....9 000 €

Le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'inscrire ce projet au budget 2009 et de le présenter au contrat d'agglomération

Aménagement d'un terrain de bi-cross

- Suite à demande de pratiquants de ce sport résidant sur la commune appuyés par une association Albigeoise exposant l'absence d'un tel équipement sur le territoire de la Communauté d'agglomération depuis la disparition des terrains qui étaient situés sur le site des portes d'Albi. Une partie du terrain du site de Puech rampant se prêterait parfaitement à une telle réalisation.
- Budget prévu.....20 000 €
- Financement
- Subventions.....8 000 €
- Emprunt.....12 000 €

Le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'inscrire ce projet au budget 2009 et de le présenter au contrat d'agglomération

Création d'une aire de jeux pour enfants

- Cette demande émane du conseil municipal jeunes et participerait par une implantation à proximité du centre bourg à l'animation de ces lieux de vie que constitue le centre bourg en liaison avec le déroulement de l'OPAH communautaire

Budget prévu.....	10 000 €
Financement	
- Subventions.....	4 000 €
- Autofinancement.....	6 000 €

Le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'inscrire ce projet au budget 2009 et de le présenter au contrat d'agglomération.

– **Sécurisation arrêts de Bus.**

Ce dossier présenté au titre de la dotation globale d'équipement a été rejeté par les services de la préfecture. Il convient de revoir ses conditions de réalisation et de financement. Il concerne la sécurisation des arrêts de Bus dans le cadre du transport scolaire et situés sur le chemin du Touat et le Chemin de Jussens. Les deux projets font l'objet d'une analyse par le service transport C2A et les services du département.

Budget prévu.....	30 000 €
Financement	
Subventions.....	12 000 €
Emprunt.....	18 000 €

Le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'inscrire ce projet au budget 2009 et de le présenter au contrat d'agglomération.

QUESTIONS DIVERSES :

Piste Cyclable :

Un projet de piste qui traverserait la Commune dans une liaison douce Albi Castelnau Marssac Terssac Albi est proposé par le Conseil Général. Deux réunions ont eu lieu à ce sujet; La communauté d'agglomération serait la collectivité la mieux adaptée pour assurer le portage et la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Salle Polyvalente :

L'auto laveuse de la salle Polyvalente Pierre Valax ne fonctionne plus. L'entreprise de nettoyage Astic a proposé un devis provenant de la Ste Pierre LE GOFF celui ci comportant deux machines une neuve et une d'occasion.

Cet investissement sera imputé sur une ligne de crédit « achat matériel » et figurant au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat d'une machine neuve pour un montant de et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Secrétaire de Séance, Les Conseillers municipaux,